

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ASAF NEWS

Annexes aux prescriptions sportives de l'ASAF

Newsletter du 3 mai 2019

Éditée par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF)

Editeur responsable : Bernard HAYEZ, rue de l'Île Dossai 12 à 5300 Sclayn

Art. 1. 085/ 27.14.60 - Fax : 085/31.76.95

Afin d'apporter certaines précisions quant à la procédure de vérification du dispositif médical, l'article suivant des Prescriptions Sportives 2019 est modifié comme suit :

Chapitre II - Prévention et sécurité des parcours

.../...

~~1.6.5. L'Inspecteur Sécurité devra vérifier l'agrément du (des) médecin(s) en poste par le biais du numéro "I.N.A.M.I." à apposer sur le document N du rapport d'homologation. Ce numéro doit commencer par le chiffre "1".~~

1.6.5. L'Inspecteur Sécurité devra s'assurer que le document « **R** » du dossier sécurité - homologation (Rapport du Médecin Coordonateur après contrôles et vérifications d'usage) soit correctement complété et signé par le médecin coordinateur en fonction à l'épreuve.

De plus, l'Inspecteur Sécurité veillera à transmettre directement une copie de ce document « R » à l'organisateur et à joindre l'original au dossier destiné au secrétariat de l'ASAF.

.../...

Bernard HAYEZ

Président

Katty BARIO

Secrétaire Général